

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-021

du 21 février 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 732

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la proposition de contrat de ligne de trésorerie du Crédit Agricole Centre France pour le Budget Principal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE BUDGET PRINCIPAL

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole Centre France
Objet	Financement des besoins de trésorerie du Budget Principal
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Euribor 3 MOIS + 0,40 %
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date de prise d'effet du contrat	A compter de la signature du contrat
Date d'échéance du contrat	14 mars 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	Néant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office et de débit d'office privilégiée

ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Centre France, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 21 février 2022
Le président,
Pierre Chevalier

